

Réforme de l'action sociale

Un comité de suivi « fourre-tout »

Véronique GRONNER, cheffe du bureau des ressources humaines des politiques sociales du ministère, a présidé le comité de suivi de la réforme de l'action sociale.

Alors que le Comité de Suivi (COSUI) du 13 mai 2022 était dédié uniquement à la réforme du réseau, celui du 9 novembre 2022 comprenait tous les sujets de la réforme.

FO FINANCES ne peut que constater encore une fois, que pour un tel ordre du jour, une demi-journée reste insuffisante pour échanger sur le fond de tous les sujets.

La présidente précise que le COSUI n'a pas vocation à se substituer aux groupes de travail, le but étant de faire un point d'étape sur ce qui a été fait et sur les engagements pris, d'avoir une vision globale de la réforme et du calendrier 2023.

Evolution de l'offre de vacances loisirs et parc EPAF

✓ Cession de résidences

La procédure de vente est entre les mains de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (la DIE, directement rattachée au DGFIP). Les diagnostics techniques sont établis et les documents notariaux sont en partie réunis. La mise en vente d'une partie des résidences EPAF ne sera donc possible qu'à partir de 2023.

Au 1er semestre 2023, la DIE, qui aura la maîtrise du calendrier et de la stratégie de vente, pourra lancer les premiers appels d'offre au plus offrant (sans restriction), pour les premières mises en vente, selon un calendrier fixé.

FO FINANCES souhaite avoir connaissance de ce calendrier et de la valeur estimée des résidences à céder.

La présidente répond que ces informations sont confidentielles et n'ont pas vocation à être transmises aux représentants des personnels. Comme pour le choix entre la cession par lots ou à l'unité, l'intérêt est maximiser les prix de vente, de telle sorte que le bénéfice pour l'action sociale ministérielle soit optimal.

A l'évidence, la transparence n'est pas au coeur du projet de vente.

Pour rappel, la moitié du produit des ventes sera restituée pour mener divers projets immobiliers, dans les résidences conservées et les restaurants financiers notamment.

Le centre de vacances de Latour-de-Carol, estimé à 490 000 €, a déjà été préempté par la SAFER, mais la vente n'est toujours pas finalisée. Le retour de 50% de ce prix de vente est attendu pour poursuivre la rénovation de la résidence de La Baule.

FO FINANCES s'inquiète de la prise en charge des frais de gardiennage des résidences fermées. Le gardiennage des centres de vacances continue d'être assuré par EPAF jusqu'à la fin 2022. À partir de 2023, règlementairement, le relais sera pris par les directions des finances publiques locales. Sur quel budget?

✓ Le devenir de La Saline

Le centre de La Saline, situé à la Réunion, a donné lieu à des réflexions lors d'un précédent groupe de travail (sécurité, difficultés d'exploitation, gestion du site, ouverture à des agents d'autres ministères...).

FO FINANCES constate qu'aucune décision n'a été prise depuis sur la continuité de gestion par l'association.

La présidente a confirmé qu'il fallait approfondir la réflexion sur la Saline. La convention actuelle est prolongée jusqu'au 30 juin 2023, en attendant de savoir si EPAF conserve la gestion de ce site.

✓ Montée en gamme des sites conservés

La montée en gamme de La Baule comprend des travaux d'amélioration et de mise aux normes techniques indispensables. D'autres travaux relèvent de prestations de norme du tourisme social actuel.

EPAF continuera à financer l'entretien et le fonctionnement de ce centre, sans augmentation de tarif, le financement des travaux étant assuré par un fonds de 3,5M€. La première tranche se poursuit dans les temps, les travaux devant se terminer normalement en mars 2023.

FO FINANCES s'interroge sur le décalage annoncé d'un an (de l'automne 2023 à l'automne 2024) pour le démarrage de la 2ème phase.

La présidente explique ce choix pour une meilleure préparation des travaux. La difficulté est de trouver les fournisseurs et de respecter les délais. Cette phase 2 se terminerait en juin 2024, juste à temps pour ne pas priver les agents des vacances d'été.

Sur les 4 autres résidences conservées (St Lary, Agay, Prémanon et Gérardmer), le calendrier prévisionnel est également arrêté de manière à permettre l'ouverture en période d'été. D'une façon globale, en 2023, tous les sites feront l'objet de travaux et des diagnostics préalables obligatoires « classiques » (amiante, énergie...), surtout au début des travaux de chaque site.

Réorganisation du réseau

✓ Recrutement des Responsables Régionaux (RR)

Suite au COSUI du 13 mai 2022, les 12 responsables régionaux ont été recrutés au 1er octobre 2022. Ils ont tous suivi une formation initiale d'une semaine, première étape avant des formations complémentaires.

Actuellement, ils rencontrent leurs équipes de délégués départementaux et travaillent sur l'organigramme de gestion des services de l'action sociale. Les cartographies qui en résultent devraient être présentées lors du prochain CNAS début 2023.

FO FINANCES rappelle que ces responsables régionaux doivent non seulement rencontrer les présidents des CDAS, mais aussi les représentants syndicaux locaux et les correspondants sociaux. Cet objectif est partagé par le Secrétariat Général, cela pourrait prendre plus de temps dans les régions les plus vastes.

Concernant la mise en place d'éventuels adjoints du responsable régional, la réflexion n'est pas encore finalisée. Il faut déterminer dans quelles « grandes » régions (ex : Occitanie) cela serait utile, puis diffuser une fiche de poste pour le recrutement, qui serait ouvert à tous, y compris à des délégués.

✓ Recrutement des Délégués

FO FINANCES demande où en sont les procédures de recrutement des « délégués », annoncées dans 8 départements lors du COSUI du 13 mai. Les responsables régionaux procèdent aux entretiens seuls ou avec l'aide de SRH3.

- ◆ Prises de poste le 1er octobre : **Haute-Loire , Manche, Vosges et Essonne,**
- ◆ Prises de poste le 2 novembre : **Loire-Atlantique, Lot et Garonne, Val de Marne, Yvelines,**
- ◆ Prise de poste le 1er décembre : **Pyrénées Atlantiques ,**
- ◆ En cours : **Lozère, Vaucluse et Aisne,**
- ◆ En attente : **les départements plus « petits » font l'objet de plusieurs réflexions.**

FO FINANCES alerte l'administration sur des procédures de recrutement qui se font désormais sans entretien contrairement au cadre de l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié. C'est toute la problématique des recrutements sur des postes au choix, très opaques et permettant le « fait du prince ».

Le directeur de SRH3 confirme que la procédure de recrutement doit inclure un entretien. Dans le cas contraire, il s'agit d'un dysfonctionnement, à vérifier.

Prestations

✓ Logement : Evolution de l'aide au logement d'un enfant étudiant

Le Directeur de l'ALPAF explique qu'une clause de revoyure était prévue après un an de fonctionnement de l'aide. Une réunion de travail a eu lieu en octobre avec les représentants des usagers pour travailler sur une amélioration des conditions d'octroi de l'aide.

Les représentants **FO FINANCES** ont validé la mise en place de 2 montants d'aide au lieu d'un seul, selon les zones (zones 1 et 2 calées sur la loi ALUR), en fonction de la cherté des loyers. La date reste à confirmer, normalement rentrée 2023.

✓ *Restauration*

Une nouvelle enquête nationale va être lancée en 2023. Ce projet sera étudié en groupe de travail avec les fédérations.

Concernant l'expérimentation des « frigos connectés », le projet n'est pas écarté mais il doit être retravaillé.

FO FINANCES s'inquiète des difficultés rencontrées par les restaurants financiers, problématiques qui n'ont pas été abordées lors de la réunion de travail "restauration" du 20 octobre. Par ailleurs, le ministère n'a pas non plus répondu, sur les cas particuliers évoqués par les fédérations.

L'administration s'est contentée d'acter un prochain cycle de groupes de travail en 2023.

✓ *Aides à la Parentalité*

Plusieurs améliorations ont été présentées lors du dernier groupe de travail du 20 septembre sur ce thème. Elles doivent faire l'objet d'une validation lors du prochain CNAS pour une mise en place au second semestre 2023.

Gouvernance des opérateurs

Le report du calendrier de travail sur la gouvernance est dû en partie aux autres chantiers de la réforme. Pour rappel, le ministre a répondu favorablement au dernier CTM à une demande de **FO FINANCES** de concentrer le projet de la faïtière aux trois seules associations AGRAF, EPAF et ALPAF.

Une réflexion en partenariat avec un cabinet d'avocats, sur une architecture de la faïtière, a été effectuée. C'est désormais au Secrétariat Général d'émettre une proposition concrète.

Dans l'attente, les conventions des 3 associations seront renouvelées encore une fois pour une année.

Communication

Le Secrétariat Général travaille conjointement avec son service interne de communication, le SIRCOM, afin de déterminer une stratégie de marque « employeur » et une meilleure communication vers les agents.

Une vidéo sur l'action sociale a été diffusée sur les intranets. Un groupe de travail est prévu dans le prochain agenda.

Une enquête de satisfaction, adressée par mail à tous les agents, a débuté le 7 novembre 2022 afin de recueillir leur sentiment et de déterminer un indicateur de satisfaction. L'enquête sera renouvelée chaque année pour étudier l'évolution de cet indicateur.

FO FINANCES a rappelé que lors du Groupe de travail « communication » de mai 2018, il avait été proposé un référent « communication » départemental. Pour l'administration, un référent au niveau régional s'avère plus pertinent, il sera identifié dans l'organigramme sur Alizé et les intranets directionnels.

L'accumulation de sujets traités a apparenté ce comité de suivi à une sorte de « fourre-tout », où la plupart sont abordés superficiellement, quand ce n'est pas le secret qui est avancé pour ne pas les aborder, comme l'aspect financier de la vente des centres de vacances.

L'agenda social 2023 devrait apporter des éclaircissements sur les trois pans de la réforme de l'Action Sociale, initiée voilà maintenant plus de quatre ans : le Réseau, les Centres de vacances et la gouvernance. Enfin, pouvons-nous l'espérer, pour garantir une action sociale au bénéfice de tous les agents.



chacun pour tous avec

